



POLICE MUNICIPALE

MISE EN LIGNE LE 27-03-2024

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE

CONCERNANT LA CIRCULATION
COTÉ RUE PAUL DOUMER
(ENTRE LE BOULEVARD DU CINQ JANVIER 1945
ET LE BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE)
(AU DROIT DES TRAVAUX SITUÉS AU N°26 BOULEVARD
DE LA REPUBLIQUE POUR L'ETABLISSEMENT « LE PACHA »)
LE JEUDI 4 AVRIL 2024

PL/BM
APM 24/0601

Le Maire de la Ville de ROYAN,

Vu les articles L.2122-28, L. 2213-1 à L.2213-6 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté ASG n°20.1304a en date du 6 juillet 2020, portant délégation de signature à Monsieur Philippe CUSSAC, Cinquième Adjoint,

Vu les articles 131-13 et R.610-5 du Code Pénal,

Vu les articles L.411-1, R.110-1, R.411-8, R.411-25, R.412-28, R.417-10 et suivants du Code de la Route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8^{ème} partie – signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel en date du 06 novembre 1992,

Vu la demande présentée par l'entreprise ROYAN RAVALEMENT SERVICES « 2RS » représentée par son dirigeant Monsieur Ludovic LOUPPE (conducteur de travaux) (SIRET N°409 596 244 00049), sise au n°7 rue Denis Papin à 17200 ROYAN, en date du 19 mars 2024,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers de la route et des piétons, pendant toute la durée des travaux,

ARRETE

ARTICLE 1 : Dans le cadre d'une opération de nettoyage de la casquette au-dessus de l'établissement « Le Pacha » situé au n°26 boulevard de la République, l'entreprise ROYAN RAVALEMENT SERVICES « 2RS » (17200 ROYAN) sera exceptionnellement autorisée à installer une nacelle sur la chaussée, côté rue Paul Doumer le jeudi 4 avril 2024, entre 08h00 et 18h00.

- A cet effet, l'entreprise prendra toutes les mesures de sécurité nécessaires, concernant la circulation piétonne, en créant provisoirement un cheminement piétonnier.

ARTICLE 2 : Afin de faciliter l'exécution du chantier, la circulation sera interdite, Rue Paul Doumer, sur un couloir de circulation, dans la portion et dans le sens : du boulevard du Cinq Janvier 1945 vers le boulevard de la République (selon plan joint), le jeudi 4 avril 2024, entre 08h00 et 18h00.

ARTICLE 3 : Pendant la période de travaux précitée, l'entreprise sera tenue de mettre en place impérativement, les pré-signalisations et les déviations adaptées, pour informer les usagers de la route des travaux et de les diriger :

- vers le boulevard du Cinq Janvier 1945, ou la rue du Colonel Desplats, pour les usagers de la route circulant sur la rue Paul Doumer, venant de l'avenue Daniel Hedde en direction du boulevard de la République.

ARTICLE 4 : La circulation sera maintenue, rue Paul Doumer, sur un couloir de circulation, dans la portion et dans le sens : du boulevard de la République en direction de la rue Paul Doumer, le jeudi 4 avril 2024, entre 08h00 et 18h00 (selon plan joint).

ARTICLE 5 : Les pré-signalisations, les signalisations, les déviations et la circulation conformes à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière seront assurées par l'entreprise et sous sa responsabilité pendant toute la durée des travaux.

- L'entreprise devra obligatoirement afficher le présent arrêté municipal.

MISE EN LIGNE LE 27-03-2024

ARTICLE 6 : Tout véhicule en infraction aux présentes dispositions sera poursuivi conformément aux textes et règlements en vigueur.

ARTICLE 7 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire de Police et tous Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Fait à ROYAN, le 26 mars 2024

*Pour le Maire,
et par délégation
Le Cinquième Adjoint,*

Philippe CUSSAC

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 27 mars 2024

Google Maps

MISE EN LIGNE LE 27-03-2024
Rue Paul Doumer

Royan, Nouvelle-Aquitaine

Google Street View

mars 2023

Voir plus de dates



Date de l'image : mars 2023 © 2024 Google



/// → wie neutralisiert

→ déviation → bd du cinq Janvier 1945
→ et rue colonel Desplats

→ circulation maintenue du bd de la République
vers la rue du Colonel Desplats
ou rue Paul Doumer

APP n° 24 / 0 601